

TTTTTTTTTTTTT	UUUU	UUUU	RRRRRRRRRRR	NNNN	NNNN	YYYY	YYYY
TTTTTTTTTTTTT	UUUU	UUUU	RRRRRRRRRRR	NNNNNN	NNNN	YYYY	YYYY
TTTTTTTTTTTTT	UUUU	UUUU	RRRRRRRRRRR	NNNNNNNN	NNNN	YYYY	YYYY
TTTT	UUUU	UUUU	RRRRRRRRRRR	NNNNNNNN	NNNN	YYYYYYYYYY	
TTTT	UUUU	UUUU	RRRR RRRR	NNNN NNNNNNN		YYYYYYYY	
TTTT	UUUUUUUUUUU		RRRR RRRR	NNNN NNNNNNN		YYYYYY	
TTTT	UUUUUUUUUUU		RRRR RRRR	NNNN NNNNNNN		YYYY	
TTTT	UUUUUUUUUUU		RRRR RRRR	NNNN NNNNN		YYYY	

" TURNY, NOTRE COMMUNE "

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

TURNY A LA RECHERCHE DE SON PASSE : Aujourd'hui, l'église et les Templiers.

Nous ne pouvons clore ce bref survol de l'histoire de l'église de Turny, sans signaler qu'elle appartient pendant presque deux siècles à l'ordre des Templiers.

Fondé en 1118 par des croisés français pour défendre les pèlerins de Terre-Sainte, cet ordre vit une foule de gentilhommes s'enrôler sous sa bannière religieuse. Ils prirent l'habit blanc avec un manteau sur lequel brillait une croix rouge. Après s'être signalés par leur bravoure et des faits d'armes éclatants, il semble que leur conduite s'éloigna fort de leurs trois voeux ordinaires : chasteté, humilité et pauvreté...

Le 15 octobre 1307, sur ordre du roi Philippe le Bel, tous les Templiers furent arrêtés dans toute la France et leurs biens saisis.

54 d'entre eux furent livrés aux flammes et leur Grand Maître, Jacques de Molay, brûlé vif devant Notre-Dame de Paris.

Sur 231 Templiers interrogés, 3 seulement nièrent les désordres qu'on leur imputait.

L'église de Turny et son curé appartenant à l'ordre des Templiers, furent naturellement impliqués dans ce terrible drame. Le curé de Turny, Frère Michel a jeté son manteau, abjuré ses erreurs et été absout devant le concile provincial assemblé à Sens.

Il n'est cité que comme témoin pour déposer de ce qui s'est fait lors de la réception de Frère Thomas de Venizy. L'église de Turny a servi en effet à la réception de plusieurs Chevaliers de l'Ordre. Frère Garnier de Venizy entre autres, avait été reçu à Turny et l'a raconté dans son interrogatoire du 28 décembre 1310.

L'Ordre des Templiers une fois aboli, le pape Clément V abandonna tous leurs biens aux Frères Hospitaliers.

La terre de Turny et celle de Lutel ou Luteau (côté droit de la route entre les quatre routes et le Saudurand) étaient de ceux-ci.

Au milieu de la terre de Turny, au nord de la route, avait été élevée une chapelle sous l'invocation de St Laurent. Les quelques maisons groupées autour de cette chapelle sont à l'origine d'un hameau nommé depuis cette époque l'Hôpital. Ce nom confirmerait donc bien la présence des Hospitaliers, successeurs des Templiers à Turny....

à suivre

EDITORIAL

Amis de notre commune,

Depuis plus de deux ans, vous pouvez lire dans les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, que vos élus ont décidé de ne pas augmenter vos impôts locaux. Or vous avez la surprise, à chaque fois que vous recevez votre feuille d'impôts, de constater que votre contribution ne cesse d'augmenter.

En voici l'explication :

Notre commune ne perçoit qu'un peu moins de 60% des taxes locales, et si elles ont été maintenues à :

- 7,99 % des bases pour la taxe d'habitation,
- 11,75 % " " le foncier bâti,
- 47,7 % " " le foncier non bâti,
- 14,2 % " " la taxe professionnelle,

nous ne sommes pas maîtres des 40% qui restent. Ce sont d'autres collectivités qui fixent, en fonction de leurs besoins, la part restante.

L'an passé :

- 32 % pour le département de l'Yonne,
- 2,5 % pour la région Bourgogne,
- 4,5 % pour la Chambre d'Agriculture,
- 1 % pour la Chambre des Métiers,

Il faut savoir, en outre, que les services fiscaux augmentent automatiquement de 6 à 8 % par an les bases d'imposition et qu'en 1984, le Gouvernement a ramené, sans préavis, de 25 ans à 15 ans la durée d'exonération de la taxe foncière pour certaines catégories d'habitations.

Ce ne sont là que les principales causes d'augmentation. Mais il faut bien entendu, y ajouter d'autres raisons plus personnelles : augmentation du nombre de pièces habitables, aménagement de combles, augmentation des superficies cultivées, augmentation du chiffre d'affaires...

Devant cette pression fiscale dont elle n'est pas la cause, mais dont elle est consciente, votre Municipalité a décidé d'avoir une attitude raisonnable et modérée. Elle a choisi de ne pas augmenter vos impôts malgré la hausse du coût de la vie qu'elle subit comme un simple particulier et les charges de plus en plus lourdes que font peser sur elle l'Etat, le Département et bientôt la Région.

Il faut souhaiter que la décentralisation nous apporte bientôt quelques avantages, car nous n'en subissons pour l'instant que les inconvénients.

Alain Brousseau

SEANCE DU 20 DECEMBRE 1984 :

Le vingt décembre mil neuf cent quatre vingt quatre à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents : tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents : Mme PETIT, MM PIAT et LEPLUS, excusés.

Absents non excusés : MM JARROUSSE et SANTANDREU.

Secrétaire de séance: M. LATRACOL.

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDURES MENAGERES :

Le Conseil :

- charge le Maire de signer un contrat avec la Sté SAMUR pour le dépôt des ordures ménagères sur la décharge contrôlée de Duchy sur la base 1984 de 19,63 F H.T. par habitant et par an.
- propose des mesures nouvelles à porter dans l'arrêté du Maire concernant l'actuelle décharge :
 - ramassage en sac fermés,
 - fermeture de l'actuel dépôt pour les ordures ménagères,
 - interdiction de dépôt d'ordures autres que végétales à cet emplacement,
 - utilisation de bennes pour la récupération du verre,
 - utilisation de bennes à ferrailles et à gros déchets,
 - possibilité de sanctions pour les contrevenants.
- demande la régularisation de la situation avec les riverains de l'actuel dépôt, et notamment M. Hugot.
- décide qu'en raison des fêtes de fin d'année, le ramassage du lundi sera reporté au mercredi 26 décembre et au mercredi 2 janvier.

BOIS :

Le Conseil fixe au 1er juillet 1985 la date limite de vidange des affouages 1985. Il décide d'augmenter le tarif payé à l'entreprise forestière, et de porter à 65 F le stère façonné.

FINANCES :

Le Conseil Municipal :

- vote pour 1984 l'indemnité de Conseil du Receveur Municipal arrêtée à la somme de 1.524,79 F,
- effectue un virement de crédit du compte 6311 au compte 623 pour payer la vignette du camion,
- fixe à 5 F par jour la part des parents dans les frais de garderie à l'école maternelle. Cette somme sera perçue au profit de la Caisse des Ecoles,
- décide de verser aux employés communaux une prime d'équipement, ainsi qu'une prime de conduite à M. Justin, conducteur du car scolaire, à partir du 1er janvier 1985.

CAISSE DES ECOLES :

Le Conseil adopte les statuts de la Caisse des Ecoles de Turny. Les membres représentant le Conseil seront élus à la prochaine séance.

FETE PATRONALE :

Le Conseil fixe au dimanche 19 mai la fête patronale de Turny. Le Conseil décide comme l'an passé, l'organisation d'une course cycliste. Cette année la kermesse scolaire, avec participation des enfants, coïncidera avec la fête.

ACHAT DE TERRAIN :

Le Conseil accepte le principe de l'achat, par M. Biondi, d'un chemin en friche situé à Courchamp. Il charge le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

REMERCIEMENTS :

Le Maire lit au Conseil des lettres de remerciements des Paralysés de France, pour la collecte des tissus, et du Moto-Club pour sa subvention 84.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Fait à Turny le 20 décembre 1984, et ont signé les membres présents.

SEANCE DU 31 JANVIER 1985 :

Le trente et un janvier mil neuf cent quatre vingt cinq, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BROUSSEAU, Maire.

Présents : tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents non excusés : MM JARROUSSE et SANTANDREU.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne PESCHIEUX.

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

FINANCES :

Le Conseil décide :

- de maintenir pour 1985 les taux des impôts locaux 1982 :
 - taxe d'habitation : 7,99 %
 - foncier bâti : 11,75 %
 - foncier non bâti : 47,70 %
 - taxe professionnelle : 14,20 %
- de fixer à 35.000 F pour 1985 la somme globale à prélever comme taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- de porter, à compter du 1er février 1985, à 750 F le prix des concessions perpétuelles, et à 255 F le prix des concessions trentenaires,

.../...

FINANCES : (suite)

- d'indexer les indemnités versées aux agents auxiliaires de la commune sur les autres traitements des fonctionnaires territoriaux pour qu'ils puissent bénéficier des mêmes augmentations, de fixer à 24.000 F l'ensemble des subventions pour 1985, dont :

- 8.000 F au bureau d'Aide Sociale,
- 8.000 F à la Caisse des Ecoles,
- 3.500 F au Comité des Fêtes,
- 650 F au Moto-Club,
- 800 F à la Recherche contre le cancer,
- 850 F à l'Aide ménagère à domicile,
- 350 F aux Mutilés du Travail,
- 350 F à la Lutte contre la myopathie,
- 350 F à la Lutte contre la sclérose en plaques,
- 300 F à la S.P.A.,
- 250 F à la Chambre des Métiers,
- 240 F à la Maison Rurale de Champeaux-Toucy,

- de suspendre le loyer du deuxième logement de l'école de Linant pendant la durée des travaux,

- de refuser une réduction des loyers pour cause de froid ou de gel,

- d'autoriser la vente de tables scolaires inutiles,

- de choisir le devis de la Sté S.F.T.P. qui propose d'effectuer les travaux de busage à Linant pour la somme de 37.655 F.

URBANISME :

A l'unanimité, le Conseil décide que la mise en oeuvre du P.O.S. aura pour but de densifier l'habitat dans les hameaux. Il repousse l'idée de voir transformer le village en une longue rue et pour cela refuse les constructions le long des routes départementales, notamment entre Turny et Bas-Turny, Turny et l'Hôpital, l'Hôpital et Linant.

VIE SCOLAIRE :

Mmes Lyne Petit, Marie-Anne Pescheux et M. Jean-Marc Foucher sont choisis par le Conseil pour le représenter dans le Comité directeur de la Caisse des Ecoles.

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de la commune de Sormery pour scolariser les enfants de 3 et 4 ans. Le Conseil accepte le principe de la discussion, sous réserve d'une limite à 30 élèves pour la classe maternelle, d'une priorité aux enfants de Turny et d'une compensation financière de Sormery.

QUESTIONS DIVERSES :

- le Maire remercie MM Hugot, Justin, Colliot et Montel pour le travail efficace qu'ils ont fourni sur les routes pendant la période de froid et de neige. Le Conseil se joint à lui pour reconnaître les mérites de chacun.
- le Maire informe le Conseil que les Ets TERNANT à Auxerre sont prêts à faire un travail gratuit de dépôt de benne à gros déchets pendant 3 mois.
- le Maire donne lecture au Conseil d'une demande des co-proprétaires du lotissement du Bas-Turny, qui désirent céder à la commune le réseau de voirie et d'éclairage public du lotissement. Après en avoir discuté, le Conseil décide d'accepter la reprise du réseau d'éclairage public, mais d'attendre une vente plus importante des lots pour reprendre la voirie. Il confie à la D.D.E. et au Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.
- Mme Corgeron informe le Conseil qu'une vingtaine de personnes participent aux cours de secourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Fait à Turny le 31 janvier 1985, et ont signé les membres présents.

SEANCE DU 28 MARS 1985 :

Le 28 mars 1985 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain Brousseau, Maire.

Présents : tous les Conseillers en exercice, sauf MM. Latracol et Vannsson excusés, et MM. Santandreaux, Jarrousse absents non excusés. Assistaient également à cette séance, Mme Mazet Receveur Municipal et M. Jeangérard Secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Yves Peschoux

Après lecture, le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 1985 :

Mme Mazet donne lecture article par article, des propositions du Maire, établies d'après les demandes des principales commissions et approuvées par la commission des Finances. Ce budget est arrêté à la somme de :

1.674.916 F.

- section de fonctionnement : 1.372.225 F
- section d'investissement : 302.691 F

Il est adopté à l'unanimité.

Le Conseil adopte ensuite le budget du Bureau d'Aide Sociale qui s'élève à 8.915 F.

Finances :

Le Conseil décide ensuite :

- de fixer à 12 % la taxe sur les spectacles et manifestations sportives exemptés de TVA ; 1/3 des sommes recueillies revenant au Bureau d'Aide Sociale,

Finances : suite

- d'instituer la taxe locale d'équipement et de fixer son taux à 1 % des bases retenues par l'administration : 1 voix contre, M. Leplus. Le Conseil tient à préciser que cette taxe ne sera applicable qu'aux bâtiments neufs construits par de nouveaux résidents,
- d'accepter la nouvelle convention d'utilisation de la piscine de St Florentin : 5 F par enfant pour 45 mn hebdomadaires avec deux maîtres nageurs sauveteurs.

Voirie :

Le Maire fait part au Conseil des propositions de goudronnage envisagées par les services de l'Équipement en 1985 :

- chemin vicinal n° 13 (rue des Canes) : 366 m
- chemin vicinal n° 3 (de Turny à Venizy) : 860 m

Le Conseil accepte que ces 1226 m de chaussée soient rénovés pour 34.000 F qui seront prévus au budget supplémentaire et pour lesquels une subvention sera demandée au Conseil Général.

Le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. Latracol concernant le P.O.S., les permis de construire et les certificats d'urbanisme. M. Latracol étant absent, le Conseil reporte la discussion à la prochaine séance.

Questions diverses :

Le Maire lit au Conseil des lettres de plaintes de Mme Aubouin et de M. Crunelle relatives aux caravanes stationnant sur le parking du foyer et sur la place de la mairie. Il donne aussi lecture d'un télégramme faisant état de menaces de mort contre Mme Aubouin.

Après une longue discussion, sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil décide d'interdire le stationnement aux nomades sur les places et parkings ; un espace sera aménagé afin de recevoir pendant une période limitée, les caravanes qui viennent traditionnellement dans notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

CLUB DU 3ÈME AGE :

Activités :

- 3 janvier 1985 : repas très animé au restaurant. Beaucoup de gaieté et de sourires,
- 4 avril : M. Guillaume, notre chef cuisinier, prépare un cous-cous entre amis du club. Un régal en perspective, accompagné de chansons et musique,
- 21 avril : plusieurs anciens de Turny rejoignent le "Club de la 3ème jeunesse" à Venizy autour d'un "coq au vin". Gageons que rires, chansons, danses et jeux de cartes seront de la partie.
- au programme :
 - cueillette du muguet,
 - pique-nique,
 - visite de château, exposition de peinture
 - repas annuel en mai. Tous les anciens sont invités.

se renseigner auprès de :
Mme VIELLANT 35.29.02

XXXXXXXXXX

.../...

COMMISSION INFORMATION :

Dans les résidences secondaires inoccupées et ne disposant pas de boîte aux lettres, il ne paraît pas toujours opportun ni facile de laisser un bulletin d'informations municipales. C'est pourquoi nous rappelons qu'un dépôt en est fait à la mairie, à la disposition de toute personne n'en ayant pas eu lors de la distribution.

Gisèle Corgeron

COMMISSION DES FINANCES :

Réunie le 20.03, elle a étudié les différents travaux ou achats proposés par les Diverses commissions et le Maire. Sont retenus :

- achat d'une lame pour l'entretien des chemins,
- achat d'une machine à écrire,
- pose de plaques de rues,
- busages au Saudurand et à l'Hôpital,
- abri bus au Saudurand,
- réfection du lavoir de Linant et de la toiture de l'ancien cadastre,
- réparation des marchés de la mairie, pose d'une rampe.

Gisèle Corgeron

COMMISSION DES TRAVAUX :

La commission des travaux s'est réunie afin de solutionner la création de sanitaires pour la classe de Mme Bonneau (école des garçons), cette classe ne disposant que de W.C. vétustes dans le fond de la cour. Le petit local situé derrière le cadastre et à côté du vestibule d'entrée de la classe va être aménagé à cet effet.

- surélévation du sous-sol inondable pour le mettre à niveau du vestibule d'entrée,
- percement d'une porte de communication avec ce vestibule,
- isolation du plafond,
- pose de sanitaires,
- raccordement avec la citerne existante des anciens w.c. de la cour.

La commission s'est ensuite réunie à l'ancienne école de Linant pour mettre au point l'aménagement du logement créé dans l'ancienne classe :

- création d'une nouvelle pièce,
- abaissement des plafonds,
- isolation,
- installation de radiateurs de chauffage central,
- pose de nouveaux sanitaires,
- pose de volets aux fenêtres.

Yves Pescheux

COMMISSION DES LISTES ELECTORALES :

La commission s'est réunie pour examiner les nouvelles demandes d'inscription, les radiations, et rectifier les nombreuses erreurs relevées sur les listes.

Yves Pescheux

COMMISSION DES ROUTES ET CHEMINS :

La commission des chemins s'est rendue au Saudurand le samedi 16 mars. Elle a proposé le busage partiel d'un fossé communal longeant la propriété Lombardo, puis la création d'un puisard en bout pour absorber les eaux pluviales. Ce fossé étant au point le plus bas du hameau, en période de pluies, toutes les eaux y arrivent et inondent les granges des riverains. La commission a également étudié les diverses possibilités d'implantation d'un abri scolaire au Saudurand. Enfin, elle a proposé l'achat d'une lame "Bull" pour aider à la remise en état des chemins ruraux.

Claude Chérest

CAISSE DES ECOLES :

Début décembre, le Conseil Municipal de Turny a proposé la création d'une Caisse des Ecoles. Appelés à désigner leurs représentants, les parents d'élèves ont choisi :

- Mme Nadine BADAULT
- Mme Marie-Claude FRAY
- Mme Christine GIORZA

La première réunion a eu lieu le 27 février. Elle avait pour but l'approbation des statuts et l'élection des membres du bureau pour une durée d'un an.

- Vice-Présidente : Mme Lyne PETIT
- Trésorière : Mme Nadine BADAULT
- Secrétaire : Mme Marie-Claude FRAY.

Le but de la Caisse des Ecoles est de favoriser tout ce qui concerne l'école et la vie scolaire. Pour cela, elle organisera les 18 et 19 mai une kermesse scolaire avec spectacle donné par les enfants et exposition de travaux d'élèves.

Subventionnée par la Mairie et peut-être par le Conseil Général, elle peut en outre recevoir des dons de ceux qui veulent aider l'école.

POMPIERS DE TURNY :

Début décembre, lors du repas des Pompiers, le Chef de corps, le sergent Claude Hugot, dresse un bilan des interventions en 1984 :

- 5 feux de cheminée,
- 2 feux à la décharge,
- 1 feu de meule de paille,
- 1 feu de moissonneuse-batteuse,
- 2 appels de feu de chaume,
- le dégagement de la chaussée obstruée par un arbre abattu,
- la capture d'un cheval emballé,
- la destruction d'une vingtaine de nids de guêpes ou de frelons

POPIERS DE TURNY : suite

et 4 manoeuvres.

Les pompiers remercient chacun de l'accueil et des dons qu'ils ont reçus lors de la distribution traditionnelle de calendriers. Ils nous informent également que cette année, leur voyage les conduira du 16 au 19 mai au Tyrol.

Il faut saluer encore une fois le courage, le dévouement, la disponibilité et la gentillesse du Corps des sapeurs pompiers de Turny, et les en remercier chaleureusement.

Leur promptitude et leur sérieux ont permis à de nombreuses reprises d'éviter que des incidents ne se transforment en catastrophes. Cette année d'ailleurs, un certain nombre d'entre eux seront décorés pour les services rendus à notre commune.

Alain Brousseau

COURS DE SECOURISME :

Durant deux mois, 15 habitants de la commune ont retrouvé le chemin de l'école en vue de la préparation du Brevet national de secourisme. Notre objectif était d'apprendre le geste qui sauve, nous permettant de secourir le cas échéant nos proches et notre prochain. Nous avons donc écouté, appris, révisé nos leçons, mais nous avons en outre eu la chance de connaître et d'apprécier deux moniteurs dévoués (puisque bénévoles de la Croix-Rouge), compétents et chaleureux.

La théorie alternant avec la pratique, le tu succédant au vous, nous avons retrouvé nos fous rires de collégiens lorsque le "poids-lourd" de la classe effondrait le brancard ou que la jeune retraitée brandissait un vrai poignet cassé comme pour tester nos connaissances.

Le sérieux revint le soir de l'examen où beaucoup retrouvèrent les battements de coeur du certificat d'études.

Turny mérita alors des compliments puisque sur 15 présentés ... 15 reçus et tous, examinateurs, moniteurs et candidats trinquèrent au succès de cette session.

Merci encore à Françoise et à Jean que nous retrouverons avec plaisir le 15 avril pour un stage de perfectionnement ouvert à tous les titulaires du B.N.S.

Une secouriste

CLUB MOTO :

L'association Club Moto de Turny vous dit bonjour et vous souhaite à tous et à toutes de joyeuses fêtes de Pâques.

Nos activités en 1984 ont été bonnes et malgré les intempéries de nombreux adhérents et spectateurs sont venus admirer ces habiles et audacieux adeptes de la moto.

Nous remercions le Maire et les Conseillers Municipaux pour la subvention qui nous a été versée, ainsi que toutes les personnes qui aident le Club Moto par leurs dons ou par l'achat des maillots Club Moto.

.../...

CLUB MOTO : suite

En novembre 1984, nous avons organisé un gymkhana sur le terrain de La Pincette. Les entreprises de maçonnerie Santandreu, Ninino, Guesnoy et ses associés, Bouvret du Mont-St-Sulpice, M. Bassot prothésiste dentaire, M. Petit, le café Moreau, M. J.L Oliver, M. Jean Pescheux, M. et Mme Lottin, la Caisse d'Epargne de St Florentin, nous ont offert coupes et lots divers pour récompenser les concurrents, le directeur de la Chaillotine les merguez et M. Lhomme une prime de consolation pour le plus malchanceux de la journée. D'autres personnes se sont jointes aux membres du Club pour assurer le pointage des coureurs. Merci à tous.

Un vin d'honneur a été offert par les responsables du Club à toutes ces personnes, en décembre, au café Moreau de Turny, sans empiéter sur les ressources du Club.

L'association Club Moto espère que bientôt une autre association sportive verra le jour dans notre commune. Mais quand ?

Andrée Gierza

ETAT-CIVIL :

Naissance : - Florian HANNIET, né le 18 mars 1985 à Migennes.

Nos vives félicitations aux parents.

Décès : - Monsieur Marcel ROBICHON le 30 novembre 1984 dans sa 74ème année,

- Monsieur Brugère GUILLEMOT le 27 décembre 1984 dans sa 85ème année,

- Monsieur Jean-Paul LEFÈVRE le 16 décembre 1984 dans sa 65ème année,

- Madame Lucie GIRARD le 19 mars 1985 dans sa 100ème année.

Nos très sincères condoléances aux familles.

PERMANENCES MAIRE & ADJOINTS :

les mercredis de 17 h à 19 h

les samedis de 10 h 30 à 12 h

- 13.03 - A. Brousseau
- 20.03 - J.M Foucher
- 27.03 - A. Brousseau
- 03.04 - G. Corgeron
- 10.04 - A. Brousseau
- 17.04 - J.M Foucher
- 24.04 - A. Brousseau
- 01.05 - férié
- 08.05 - férié
- 15.05 - G. Corgeron
- 22.05 - J.M Foucher
- 29.05 - A. Brousseau

- 16.03 - Y. Pescheux
- 23.03 - Y. Pescheux
- 30.03 - A. Brousseau
- 06.04 - J.M Foucher
- 13.04 - Y. Pescheux
- 20.04 - G. Corgeron
- 27.04 - Y. Pescheux
- 04.05 - G. Corgeron
- 11.05 - Y. Pescheux
- 18.05 - Y. Pescheux
- 25.05 - G. Corgeron
- 01.06 - Y. Pescheux

PERMANENCES MAIRE & ADJOINTS : suite

les mercredis de 17 h à 19 h

- 05.06 - J.M Foucher
- 12.06 - G. Corgeron
- 19.06 - J.M Foucher
- 26.06 - A. Brousseau
- 03.07 - J.M Foucher
- 10.07 - J.M Foucher
- 17.07 - A. Brousseau
- 24.07 - J.M Foucher
- 31.07 - G. Corgeron
- 07.08 - A. Brousseau
- 14.08 - J.M Foucher
- 21.08 - G. Corgeron

les samedis de 10 h 30 à 12 h

- 08.06 - G. Corgeron
- 15.06 - Y. Pescheux
- 22.06 - J.M Foucher
- 29.06 - Y. Pescheux
- 06.07 - A. Brousseau
- 13.07 - G. Corgeron
- 20.07 - Y. Pescheux
- 27.07 - A. Brousseau
- 03.08 - Y. Pescheux
- 10.08 - G. Corgeron
- 17.08 - Y. Pescheux
- 24.08 - J.M Foucher

COMITE DES FETES & FOYER RURAL :

Le 13 avril 1985, le Comité des Fêtes organise une soirée "Paëlla", animée en disco et musette.

Réservation : jusqu'au LUNDI 8 AVRIL

à Turny chez : Mme Lyne PETIT

Mme Eliane CORGERON

Mme Christiane COLLOT

à Linant chez Mme Nicole VEILLANT

Mme Marie-Anne PESCHEUX

Prix : 55,- F (enfant $\frac{1}{2}$ part 30,-F)

Pour ce premier bulletin de 1^{re} année 1985, le Comité des Fêtes et Foyer Rural de Turny vous présente le résultat et bilan de l'année 1984.

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
- soirée couscous du 4.284	7.205,00	4.793,34	2.411,66
- bal costumé du 10.3.84	5.230,00	4.957,88	272,12
- fête patronale des 26/27.5.84	9.640,00	4.955,83	4.684,17
- feu d'artifice du 13.7.84 (offert moitié par M. Petit)		- 520,35	- 520,35
- kermesse du 22.7.84	6.885,80	2.255,11	4.630,69
- concours de belote du 18.11.84	857,50	1.421,95	- 564,45
- bal d'automne du 13.10.84	4.820,00	4.514,52	305,48
- Noël des enfants jouets, goûter et spectacle (le lait pour le goûter, comme chaque année a été offert par M. et Mme Jean Pescheux)		- 7.022,00	- 7.022,00
- don pour les écoles 1 électrophone, 1 magnétophone		- 989,00	- 989,00
à reporter	34.638,30	31.429,98	3.208,32

.../...

COMITE DES FETES & FOYER RURAL : suite

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Solde</u>
Report	34.638,30	31.429,98	3.208,32
- subvention communale	2.500,00		2.500,00
- dons	300,00		300,00
- assurances diverses		940,15	- 940,15
- don caisse des écoles		3.020,00	- 3.020,00
- don pour le 'colis' des personnes âgées		2.000,00	- 2.000,00
- don au club du 3ème âge		200,00	- 200,00
	<u>37.438,30</u>	<u>37.590,13</u>	<u>- 151,83</u>

en caisse au 31.12.83 : 4.866,26 F

en caisse au 31.12.84 : 4.714,43 F

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Secrétariat

La saison des voyages et des vacances approche, n'attendez pas le mois de juin pour demander le renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, les délais d'obtention devenant alors beaucoup plus longs.

Cadastre

Les documents cadastraux en vigueur, plans, matrices et état de sections, sont toujours à la disposition du public dans le local du cadastre pendant les heures d'ouverture du secrétariat. Les anciens documents devant être archivés s'ils ont plus de 10 ans (arrêté ministériel du 31.12.1926 et loi du 21.12.1970), ils ne pourront être consultés que sur demande écrite et après émargement du registre mentionnant la date, le nom et le motif de la demande.

Ordures ménagères

Depuis janvier, la collecte des ordures doit se faire dans des sacs fermés. A partir du 29 avril, les employés municipaux ne ramasseront plus les ordures non conformes à cette prescription.

Dès la mi-avril et mensuellement, des bennes seront mises à la disposition des personnes désirant se débarrasser d'objets encombrants. Le point de collecte changera chaque mois.

A dater de juin, un container de 2 M3 sera installé face au foyer, pour la récupération du verre usagé. Nous insistons particulièrement sur l'intérêt de cette collecte ; d'une part elle est faite au profit de la lutte contre le cancer, d'autre part elle réduit d'autant le volume des ramassages hebdomadaires.

Le dépôt d'ordures ménagères sur l'ancienne décharge est totalement interdit. L'arrêté municipal fermant cette décharge, stipule que tout contrevenant sera passible d'une amende de 800 F minimum.

Ordures ménagères : suite

Seul le dépôt de déchets végétaux et de terre est permis, après demande écrite déposée à la mairie.

Secourisme :

Toute personne ayant son brevet national de secourisme peut se joindre au groupe de secouristes pour le stage "réanimation" qui aura lieu à Turny, 2 fois par semaine, du 15 avril au 15 mai.

Pour tous renseignements et inscriptions, téléphoner à Mme Gisèle CORGERON au 35.06.93.

Heureux évènement :

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de Mélanie, le 20 février 1985 à Migennes. Elle est venue rejoindre Jérôme au foyer de M. et Mme Dominique Justin.

Nous félicitons vivement les parents, et souhaitons à l'enfant une longue et heureuse vie.

Nouvelle sportive :

Il faut adresser des félicitations toutes particulières au jeune Gérard PACKO, 17 ans bientôt. Espoir 2ème année de judo, licencié à St Florentin, il vient d'être qualifié dans l'équipe de l'Yonne qui se rend, fin avril, en Bulgarie pour rencontrer son équipe nationale.

Champion de l'Yonne, de Bourgogne, inter-régional (16 départements) depuis 2 ans, il est également vice-champion d'Alsace.

Un avenir sportif prometteur pour Gérard, qui en section sport-études à Strasbourg, sait mener de front travail et sport.

Nous sommes heureux de cette réussite méritée. Encore bravo !

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le contrôle de la construction par l'autorité publique remonte à la plus haute antiquité. Son objet est de s'assurer du respect des règles publiques d'occupation du sol par les constructeurs.

QUAND UN PERMIS DE CONSTRUIRE EST-IL NÉCESSAIRE ?

Le permis de construire est nécessaire pour tous les travaux de construction, à usage d'habitation ou non, même ceux qui ne comportent pas de fondation comme les abris de jardin, les vérandas, les chalets démontables... Il est nécessaire aussi pour les travaux exécutés sur des constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer :

- la destination par exemple l'installation d'un commerce dans un logement, la transformation d'une ferme en résidence secondaire,
- l'aspect extérieur par exemple l'ouverture de fenêtres, la création de "chiens assis", le changement de toiture,
- le volume ou la création de niveaux supplémentaires.

Certains travaux sont exemptés du permis de construire :

- les ravalements de façades,
- l'entretien ou la confortation des édifices classés (qui relèvent d'une autre réglementation),
- certains travaux d'installations techniques nécessaires au fonctionnement des services publics

QUI DEMANDE LE PERMIS DE CONSTRUIRE ? COMMENT ET OÙ ?

Le demandeur du permis de construire est normalement le propriétaire du terrain. Ce peut être aussi son mandataire ou toute personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique (État, collectivité locale, établissement public...).

La demande est établie sur un formulaire qui doit être retiré dans les mairies.

Toutes les demandes d'autorisation sont déposées à la mairie de la commune où doit être faite la construction. Le nombre de dossiers à déposer est fixé à 4. Il pourra être demandé un ou plusieurs exemplaires supplémentaires lorsque le projet est par exemple situé dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans un site inscrit, ou lorsque l'établissement recevra du public.

QUI EST COMPÉTENT POUR DÉCIDER ? (Voir fiche n° 5)

A compter du 1^{er} avril 1984, les permis de construire sont instruits et délivrés sous la responsabilité des communes dotées d'un plan d'occupation des sols approuvé avant le 1^{er} octobre 1983, sauf exceptions liées à la nature du demandeur de l'ouvrage ou à la situation dans un périmètre d'opération d'intérêt national. Pour les autres communes, et jusqu'au premier jour du sixième mois suivant l'approbation du plan d'occupation des sols, l'État continue d'être responsable de ces diverses autorisations.

Si la commune est compétente pour délivrer le permis de construire, cette compétence peut être exercée directement ou être déléguée au président d'un établissement public de coopération intercommunale. Dans ce cas, la délégation porte sur la totalité des autorisations. Lorsque l'E.P.C.I. est compétent, le maire fait connaître son avis sur la demande d'autorisation dans le délai d'un mois.

COMMENT SE DÉROULE L'INSTRUCTION ?

Lors du dépôt de la demande, les services municipaux lui affectent un numéro d'enregistrement composé du code du département et de la commune, des deux derniers chiffres de l'année de dépôt et du numéro d'ordre du dossier, par exemple : 159036840005.

A - SI LA COMMUNE EST COMPÉTENTE POUR INSTRUIRE LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans les 8 jours suivant le dépôt de la demande, le maire transmet au commissaire de la République un exemplaire de la demande.

Dans les 15 jours, un résumé de la demande de permis de construire est affiché en mairie avec le nom du demandeur, le numéro du dossier, la date de son dépôt, l'adresse du terrain, la surface hors œuvre et la hauteur, la destination des bâtiments. Cette nouvelle mesure permet à chacun de prendre connaissance des demandes : des contentieux ultérieurs pourront ainsi être évités.

B - SI L'ÉTAT EST COMPÉTENT POUR DELIVRER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Tous les permis dans les communes non couvertes par un P.O.S. approuvé, et dans les communes à P.O.S. approuvés, les permis de construire déposés par l'État, la région, le département ou leurs établissements publics, ou pour une construction située dans le périmètre d'une opération d'intérêt national, ou pour un ouvrage énergétique, sont soumis au régime suivant : la commune garde un exemplaire du dossier et envoie les autres à la direction départementale de l'équipement. Le maire adresse en outre son avis dans le délai d'un mois. La D.O.E. instruit la demande au nom de l'État et adresse le cas échéant le projet de décision au commissaire de la République ou au maire, si celui-ci est compétent pour la signer au nom de l'État.

QUAND LES TRAVAUX PEUVENT-ILS COMMENCER ?

Les travaux de construction peuvent être entrepris par le demandeur dès réception de la décision. Toutefois, celle-ci peut être rapportée dans les 4 mois suivant la délivrance du permis de construire s'il est illégal.

